

Monsieur Pierre Coppey,

Société VINCI AUTOROUTES

12 rue Louis Blériot

92 500 Rueil Malmaison

A Meung-sur-Loire, le 2 mai 2017,

Monsieur le Président,

Nous avons été informés récemment que des travaux allaient avoir lieu cet été sur le pont enjambant l'autoroute A10 au niveau du Bardon et de Meung-sur-Loire (pont sur lequel passe la départementale D2) et nous en profitons pour réitérer notre alerte et demander que des travaux visant à améliorer la sécurité des piétons et vélos empruntant ce pont soient entrepris par votre société.

Des demandes de la municipalité du Bardon, de la communauté de communes du Val des Mauves (devenue communauté de communes des Terres du Val de Loire depuis le 1er janvier 2017) ont déjà été faites en ce sens, notamment au moment de l'implantation sur la ZAC des Tertres du collège Gaston Couté. Des aménagements de voies douces ont été réalisés en amont et en aval du pont. Cependant, ces aménagements s'interrompent au niveau du pont et rien n'a été fait depuis par votre société pour sécuriser le passage du pont pour les déplacements non motorisés tels que les piétons et cyclistes notamment.

Considérant :

- que l'autoroute A10 sépare en deux le territoire de la communauté de communes des Terres du Val de Loire,

- que la départementale D2 circulant au dessus de l'A10 est, d'après les données de trafic du département (cf. Annexe 1), l'axe le plus emprunté pour traverser l'A10 sur le territoire de la communauté de communes des Terres du Val de Loire, avec un trafic moyen de 3336 véhicules par jour, et que les données disponibles montrent une augmentation régulière de la fréquentation (+ 15% au total sur les 4 dernières années),

- que la départementale D2 est également l'axe le plus emprunté par les poids lourds pour traverser l'autoroute sur le territoire de la communauté de communes des Terres du Val de Loire, ces derniers représentant 10% des véhicules empruntant cet axe, soit 340 poids lourds par jour,

- que la départementale D2 est également l'axe le plus fréquenté pour traverser l'A10 dans l'ensemble du département, après la D557 (Ormes), qui possède une voie douce sécurisée et la D702 (Saran <-> Gidy) qui ne possède pas de voie douce ni en amont, ni en aval du pont de l'autoroute,
- que la largeur de la voirie existante sur le pont Meung-sur-Loire <-> Le Bardon, d'environ 5 m, est largement inférieure à la largeur recommandée pour les départementales<sup>1</sup>, ce qui induit des risques importants d'accrochage entre véhicules, mais surtout avec les piétons ou cyclistes potentiellement présents sur la voie ou sur le trottoir,
- que des aménagements de type voies douces ont été réalisés en amont et aval du pont (signe de leur nécessité pour la population riveraine), mais qu'aucun aménagement n'a été réalisé sur le pont en lui-même, lieu pourtant où se concentrent les risques du fait de l'étroitesse du passage,
- que la majorité des parents du Bardon interdisent à leurs enfants d'aller au collège en vélo à cause de la traversée du pont trop dangereuse, le collège étant pourtant situé à moins de 4 km du centre de la commune (soit à moins de 10 min à vélo),
- que la gendarmerie, lors de la sensibilisation à la sécurité routière prodiguée aux enfants de CM2 du Bardon, recommande aux enfants d'emprunter uniquement la piste cyclable côté sud ouest (dans les deux sens de circulation) et de traverser le pont à pied à côté du vélo sur le trottoir (la largeur du trottoir le permettant à peine) pour surtout ne pas avoir à traverser la D2 dans le virage comme le suggère la piste cyclable tracée au sol (cf. Annexe 2),
- que les enfants, s'ils respectent les recommandations de la gendarmerie en empruntant la piste cyclable côté sud ouest à l'aller comme au retour, traversent le pont sur le trottoir sans descendre du vélo, même si le garde-corps de 1 m n'est absolument pas adapté à cet usage,
- que des aménagements sécurisés consistant à créer des voies douces séparées des voies réservées aux véhicules ont été aménagés sur d'autres ponts enjambant l'A10 (Ormes 45), y compris lorsque cela a nécessité un élargissement du pont (Villebarou 41),
- que des garde-corps ont été rehaussés le long de pistes cyclables créées sur des ponts enjambant des autoroutes (Olivet 45, pont enjambant l'A71),
- qu'il n'est pas impossible de créer des passerelles enjambant les autoroutes a posteriori (création de passerelles dédiées au passage de la faune, avec un exemple récent de création d'une passerelle à chauves-souris enjambant l'A79... mise en place des portiques écotaxe...)
- que, dans l'esprit de la loi de transition énergétique<sup>2</sup> vous imposant lors de la création/modification d'échangeurs, d'aménager un espace spécifiquement dédié au covoiturage, il paraît opportun de favoriser les mobilités douces en aménageant des voies douces lors de la création/modification de ponts enjambant les autoroutes,

---

<sup>1</sup> la largeur recommandée pour les départementales est de 3.5 m par voie, soit 7 m : la départementale D2 contournant le Bardon récemment aménagée en prolongement du pont fait 7 m sans compter les bas-côtés.

<sup>2</sup> LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

- que ces aménagements pourraient concerner une cinquantaine de collégiens mais également une part de la population riveraine régulièrement ou occasionnellement pour leurs trajets domicile-travail ou les déplacements loisirs,

l'ensemble des représentants de parents du collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire et des représentants de parents de l'école du Bardon, demande à la société VINCI AUTOROUTES :

- d'étudier et de chiffrer les divers aménagements possibles permettant d'**améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors de leur traversée de l'autoroute,**

- de mener lors des prochains travaux de réfection programmés sur le pont enjambant l'autoroute A10 au niveau de la D2 reliant notamment Meung-sur-Loire au nord de la communauté de communes des Terres du Val du Loire (Le Bardon, Baccon, Ouzouer-le-Marché) des travaux visant à **améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors de leur traversée de l'autoroute.**

Il est donc demandé que le passage du pont en vélo puisse se faire sans emprunter :

- ni les voies réservées aux véhicules, déjà, trop étroites pour les véhicules seuls,

- ni le trottoir réservé aux piétons et dont la surélévation par rapport à la route ne permet pas un accès sécurisé en vélo (que ce soit sur le vélo ou à côté du vélo, le passage de moins de 1 m utile n'étant pas suffisamment large pour cette seconde solution).

Il est donc souhaité qu'une voie douce **dédiée et physiquement séparée** (*a minima* par une bordure béton surélevée par une barrière si la largeur du passage disponible pour les cycles le nécessite) soit créée du côté sud ouest du pont dans le prolongement de la voie cyclable sortant de la commune du Bardon (que cela soit fait via l'élargissement du pont ou via la création d'une passerelle dédiée) cela en vue d'éviter la traversée de la D2 sur ou à proximité du pont, la zone manquant de visibilité.

Par ailleurs, en cas de piste cyclable créée sur le pont actuel (éventuellement élargi), il est souhaité que le garde-corps protégeant d'une chute sur l'autoroute soit d'une hauteur minimale de 1m40 (cf. recommandations pour les aménagements cyclables, CERTU Septembre 2008).

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

**N'attendons pas l'accident avant d'agir**

Les représentants de parents de l'école du Bardon

Frédéric PETIT



Emilie GABION



Katia Seguin



Claire Samuel



MAHE Vanessa



La présidente de l'Association Indépendante  
des Parents d'Elèves du collège Gaston Couté  
(AIPE)

A stylized signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Nadège Charrier

La présidente de la Fédération des Conseils de  
Parents d'Elèves du collège Gaston Couté  
(FCPE)

A stylized signature in dark ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.

Elisabeth Carvalho

Copie :

- Mme Martine Mahieux, Maire de la commune du Bardon
- Mme Pauline Martin, Présidente de la communauté de communes des Terres du Val de Loire
- M. Hugues Saury, Président du conseil départemental
- M. Nicolas Robin et M. Christian Lardeux de la Direction de l'ingénierie et des infrastructures du conseil départemental du Loiret
- Mme Nathalie Lucas, Principale du collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire

## Annexe 1

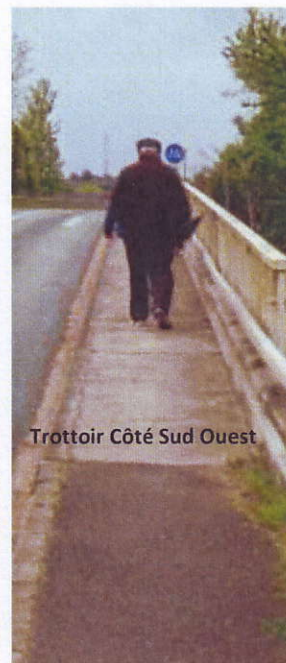
### Ponts les plus fréquentés (trafic supérieur à 2000 véhicules par jour)

|                                                    | Données du Trafic routier                                           |           |       |                |           |       |             |           |       |             |           |       |             |           | Présence d'aménagements |                      |                        |                                                                                             |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|-------|----------------|-----------|-------|-------------|-----------|-------|-------------|-----------|-------|-------------|-----------|-------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | Source : Conseil Départemental du Loiret - Observatoire de la route |           |       |                |           |       |             |           |       |             |           |       |             |           | type voie douce         |                      |                        |                                                                                             |
|                                                    | 2012                                                                |           |       | 2013           |           |       | 2014        |           |       | 2015        |           |       | 2016        |           |                         | sur l'infrastructure | En amont et en aval de | Commentaires                                                                                |
|                                                    | Nbre véh./j                                                         | Nbre PL/j | % PL  | Nbre véh./j    | Nbre PL/j | % PL  | Nbre véh./j | Nbre PL/j | % PL  | Nbre véh./j | Nbre PL/j | % PL  | Nbre véh./j | Nbre PL/j | % PL                    |                      |                        |                                                                                             |
| D2 (Meung-sur-Loire Le Bardon)                     | 2894                                                                | 339       | 11,7% | 2941           | 341       | 11,6% | 3124        | 350       | 11,2% | 3245        | 331       | 10,2% | 3336        | 340       | 10,2%                   | Non                  | Oui                    | Présence de piste cyclable en amont et aval du nécessitant la traversée du pont.            |
| D3 (Huisseau sur Mauves)                           | 2649                                                                | 193       | 7,3%  | 2744           | 143       | 5,2%  | 2254        | 209       | 9,3%  | 2653        | 218       | 8,2%  | 2700        | 207       | 7,7%                    | Non                  | Non                    |                                                                                             |
| D805 Chaingy                                       | 2105                                                                | 4,1       | 0,2%  | 2109           | 86        | 4,1%  | 2177        | 91        | 4,2%  | 2262        | 93        | 4,1%  | 2227        | 94        | 4,2%                    | Non                  | Non                    | Trafic D805, mais au sud de l'infrastructure, sachant que des embranchements existent entre |
| D557 (Ormes)                                       | Pas de données                                                      |           |       | Pas de données |           |       | 24637       | 4287      | 17,4% | 24780       | 4783      | 19,3% | 26091       | 4931      | 18,9%                   | Oui                  | Oui                    | Pont large, présence d'une piste cyclable double sens sécurisée d'un côté du pont           |
| D702 (Saran Gidy)                                  | 2092                                                                | 59        | 2,8%  | 2096           | 59        | 2,8%  | 3187        | 131       | 4,1%  | 3202        | 128       | 4,0%  | 5461        | 235       | 4,3%                    | Non*                 | Non*                   |                                                                                             |
| D102 (Cercottes Gidy)                              | 1852                                                                | 89        | 4,8%  | 1284           | 54        | 4,2%  | 1321        | 54        | 4,1%  | 1373        | 56        | 4,1%  | 1351        | 55        | 4,1%                    | Non*                 | Non*                   |                                                                                             |
| D6 (Chevilly)                                      | 1320                                                                | 49        | 3,7%  | 1270           | 60        | 4,7%  | 1302        | 60        | 4,6%  | 1237        | 58        | 4,7%  | 1119        | 39        | 3,5%                    | Non**                | Non**                  |                                                                                             |
| D5 (Rouvrau-Sainte-Croix Artenay)                  | 1875                                                                | 278       | 14,8% | 1997           | 194       | 9,7%  | 2363        | 484       | 20,5% | 2128        | 194       | 9,1%  | 2077        | 253       | 12,2%                   | Non**                | Non**                  |                                                                                             |
| * D'après photographie google maps datant de 2011  |                                                                     |           |       |                |           |       |             |           |       |             |           |       |             |           |                         |                      |                        |                                                                                             |
| ** D'après photographie google maps datant de 2009 |                                                                     |           |       |                |           |       |             |           |       |             |           |       |             |           |                         |                      |                        |                                                                                             |

## Annexe 2

### Recommandations de circulation prodiguées par la gendarmerie aux enfants pour traverser le pont en vélo

A l'aller : Depuis voie douce sortant du Bardon, traversée du pont sur le trottoir côté sud ouest, à côté du vélo



Au retour : traversée de la D2 au niveau du rond point, remontée à contre-sens de la voie douce, côté sud ouest, puis traversée du pont sur le trottoir (qu'il faut "sauter") toujours côté sud ouest, à côté du vélo.

